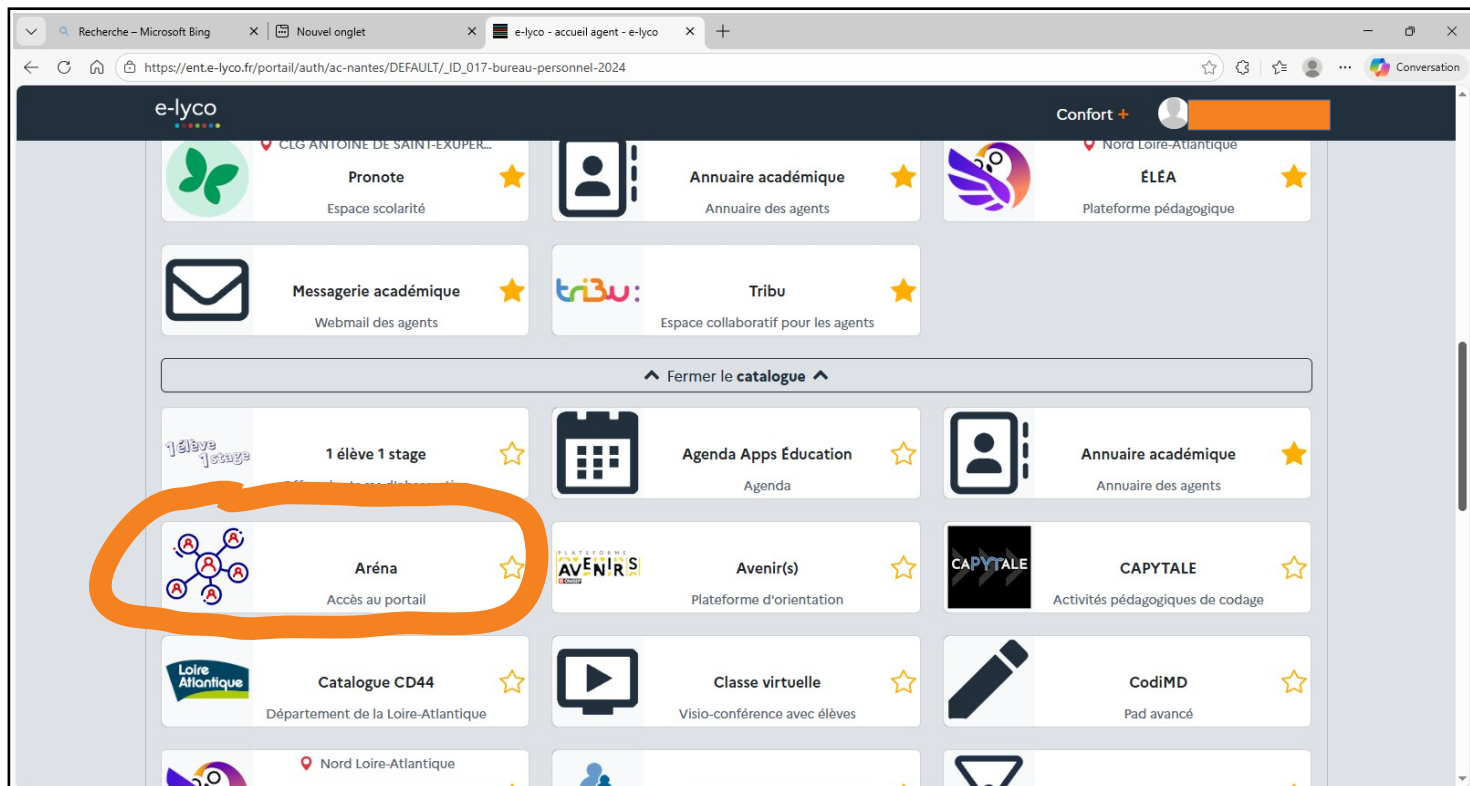


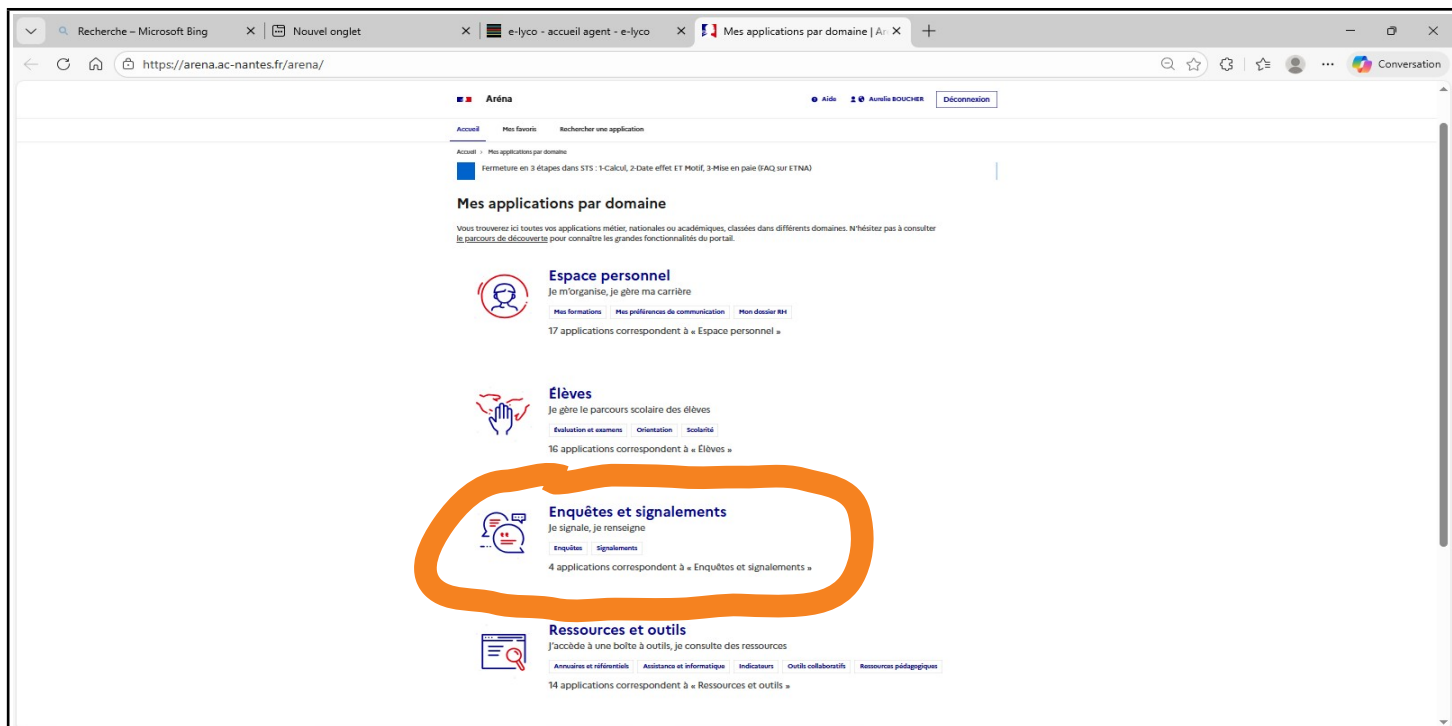
# Comment accéder au Registre Santé Sécurité au Travail

## 1) Se connecter à ARENA :

- en tapant sur un moteur de recherche : Mes applications par domaine – Aréna
- en se connectant sur sa page e-lyco (pour le 2nd degré) et en cliquant sur Aréna



## 2) Une fois sur Aréna, cliquez sur Enquêtes et signalements.



### 3) Cliquez sur « Accéder » dans le pavé RSST (44 / 49/ 53/ 72 / 85).

The screenshot shows the Arena portal interface. At the top, there's a navigation bar with the logo of the Ministry of National Education and the 'Aréna' title. Below that, there are tabs for 'Accueil', 'Mes favoris', and 'Rechercher une application'. The main content area is titled 'Enquêtes et signalements' and includes a search filter and a list of applications. The 'Rsst 44' application is highlighted with an orange circle. An arrow points from this circle to a larger, detailed view of the 'Rsst 44' application card, which shows the title 'Rsst 44', the type 'Application académique', and the description 'Registres dématérialisés de Santé et Sécurité au Travail 44'. There are 'Accéder' and 'Ajouter aux favoris' buttons on the card.

### 4) Prendre connaissance de la protection des données et cliquez sur « fermer ».

The screenshot shows a page titled 'Mentions légales d'information sur les droits Informatique et libertés'. The page contains several sections of text regarding data protection. At the bottom, there is a 'FERMER' button highlighted with an orange circle. The text includes information about the 'RSST' application, the confidentiality of the data, and the user's rights to access, rectify, or delete their data. It also provides contact information for the 'Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés'.

## 5) Cliquez sur « Accéder au registre ».

Registre de Santé et Sécurité au Travail

Vous pouvez signaler dans ce registre :

Toute situation susceptible de porter atteinte à votre santé, à votre sécurité ou à vos conditions de travail. Ce signalement doit être individuel, factuel, non diffamatoire et ne comporter aucune information nominative.

Toutes les observations relatives à des problèmes courants non récurrents peuvent être signalés dans le cadre des procédures propres à chaque unité de travail.

Un [tutoriel](#) est à votre disposition pour vous accompagner

**ACCÉDER AU REGISTRE**

## 6) Cliquez sur « Ajouter une fiche »

Registre de Santé et Sécurité au Travail

**AJOUTER UNE FICHE**

Seulement mes déclarations  Avec réponse(s)  Sans réponse(s)  Sans distinction

Sélectionner un risque :

Saisir un extrait du code ou du libellé de la zone (département, circonscription, commune, établissement, service ou école) :

**FILTRE** **RÉINITIALISER**

SAISIE LE	NUMÉRO	RISQUE	RNE	RÉPONSES	DÉCLARANT
10/03/2025	387	Risques psychosociaux (RPS)	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE TOURNIQUET (0440524F)	2	Duchesne Bruno
10/03/2025	388	Risques psychosociaux (RPS)	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU MOULIN (0440523F)	2	Duchesne Bruno

## 7) Cliquez sur « Continuer »

**Nouvelle fiche**

Selon votre entité de rattachement (circonscription, DSDEN, rectorat, CIO, autres), le signalement sera porté à la connaissance du secrétariat général de l'académie ou du secrétariat général de la DSDEN en fonction du périmètre d'affectation, du supérieur hiérarchique, de l'assistant ou assistante de prévention rattaché à votre entité de rattachement.

Les signalements ne doivent comporter aucune information nominative, aucun propos diffamatoire, injurieux ou calomnieux. Le cas échéant, les signalements feront l'objet d'une modération.

Des solutions pour limiter ou supprimer le risque seront recherchées par votre supérieur hiérarchique identifié par l'administration et une réponse sera transmise à l'auteur du signalement via l'application. L'auteur du signalement recevra une notification sur sa boîte mail académique.

Le signalement et la réponse seront portés à la connaissance des représentantes et représentants des personnels élus à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FS SSCT) du CSA-SA, du médecin du travail et de l'Inspectrice Santé, Sécurité au Travail (ISST).

**CONTINUER**    FERMER

17/12/2024    3    Risques psychosociaux (RPS)    ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE CHAMBORD (0441841M)    2    Curet Elisa

## 8) Pour compléter la fiche, il faut :

- sélectionner le risque (si vous avez un doute, cliquez sur le ? à droite : tous les risques sont expliqués avec des exemples).
- indiquer la date de l'observation du fait signalé.
- indiquer le lieu de l'observation du fait signalé.
- indiquer dans observation le fait signalé en anonymisant les personnes (l'élève, le parent, l'agent), en ne tenant pas de propos injurieux, diffamatoires ou calomnieux) et en utilisant le pronom « je ».

Vous pouvez ensuite télécharger cette fiche.

Vous recevrez une notification sur votre adresse académique professionnelle.

Vous pouvez également recevoir une notification si vous n'avez pas respecté la façon d'indiquer le fait dans « observation ».

Le chef de service (IEN, chef.ffe d'établissement, chef de service) est tenu d'y apporter une réponse sous 2 mois.